



Baccalauréat Technologique STAV

« Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant »



PUBLIC CONCERNE

Cette filière accueille des élèves voulant acquérir des connaissances et des pratiques scientifiques et technologiques, culturelles, économiques et sociales dans les domaines : - des sciences du vivant - de l'aménagement de l'espace - de la biologie et de l'alimentation - de l'agroéquipement - de l'écologie et la protection de l'environnement - de l'animation des territoires

ADMISSION

Après une classe de **Seconde Générale et Technologique sur avis favorable** du conseil de classe et via la procédure d'affectation académique : AFFELNET.

OBJECTIFS – CONTENU DE LA FORMATION

Le Baccalauréat Technologique STAV prépare à la poursuite d'études dans les cycles de l'enseignement supérieur court et long : BTSA, BTS, BUT, CPGE spe, Université.

La formation s'articule autour de matières générales, scientifiques et technologiques et permet d'acquérir des outils méthodologiques adaptés à la poursuite d'études.

MATIERES OBLIGATOIRES	Heures hebdomadaires	
Enseignement commun		
Français	3 h 30 (en 1 ^{ère})	
Philosophie	2 h (en Term)	
Education Socioculturelle	1 h	
Histoire – géographie et enseignement moral et civique	2 h	
Langues Vivantes obligatoires : anglais – espagnol	3 h 30	
Education Physique et Sportive	2 h	
Mathématiques	3 h	
Technologies de l'informatique et du multimédia	1 h (en 1 ^{ère})	
Heures de vie de classe	10 h annuelles	
Accompagnement personnalisé (dont travail sur l'orientation)	62 h annuelles	
Enseignement de spécialité	1 ^{ère}	term
Gestion des ressources et de l'alimentation (Biologie-écologie - STA – Physique chimie - STE) (*)	6 h 45	6 h 45
Territoires et société (SESG – ESC) (*)	2 h 30	
Technologie Aménagement ou Production	3 h 00	
Territoire et technologie Aménagement ou Production et SESG		4 h 30
Enseignements de pluridisciplinarité	2 h 30	
Enseignements optionnels (Hippologie équitation ou Rugby)	3 h 00	
Engagement citoyen	Projet individuel mené hors cours	

(*) : STA : Sciences et technologie agronomiques
STE : sciences et technologies des équipements

SESG : Sciences économiques, sociales et de gestion
ESC : Education Socio-culturelle

Les séquences pluridisciplinaires permettent d'effectuer des visites et de suivre des projets et rendent donc l'enseignement plus concret.

STAGES :

Pendant leur formation, les élèves suivent 8 semaines de stage :

- ⇒ **Des stages collectifs** : étude du milieu, d'un territoire, d'une procédure de développement local, éducation à la santé, visites, ...
- ⇒ **Des stages individuels (5 semaines) en entreprise ou organisme** choisi(e) d'après la spécialité suivie (Production agricole ou Aménagement du territoire), qui peuvent être support du grand oral, épreuve terminale.

EVALUATION – EXAMEN - CERTIFICATION

DELIVRANCE DU DIPLOME

40 % : Contrôle en cours de formation, réparti sur les deux ans, évalué au regard de la charte d'évaluation issue des textes réglementaires.
et mises en œuvre par les enseignants ayant réalisé la formation.

60 % : Examen terminal

EPREUVES DE L'EXAMEN

- . Epreuves anticipées (écrite et orale) : Français - en Juin (année de 1ère)
- . Epreuves finales en Terminale :
 - Epreuves de spécialité : . Gestion des ressources et de l'Alimentation
 - . Territoires et technologie
 - Philosophie
 - Epreuve orale terminale

CERTIFICATION :

En classe de Terminale, les élèves passent la **certification PIX** (certification de compétences numériques inscrite sur le livret scolaire).

POURSUITE D'ETUDES

Le Baccalauréat Technologique STAV vise essentiellement la poursuite d'études vers :

- ⇒ **Les formations BTS préparées dans l'enseignement agricole** : BTS production (Génie des équipements agricoles, technologie végétale, production animale, ...) ou aménagement (gestion et animation de la nature, maîtrise de l'eau, aménagements paysagers) ou transformation (agroalimentaire, biotechnologie) ou commercialisation et services, ...
- ⇒ **Les BTS ou BUT préparés par l'Education Nationale.**

Il permet aussi d'accéder pour **les meilleurs élèves** :

- . aux **classes préparatoires** aux écoles d'ingénieurs des sciences et techniques du Ministère de l'Agriculture
- . et aux **études universitaires.**

Il permet aussi d'acquérir **la capacité professionnelle agricole.**